

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2017-0002 DP/SG du 3 février 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la directrice en charge du secrétariat général

NOR : HASX1730064S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article 16 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;

Vu la décision n° 2017-0001 DP/SG du 3 février 2017 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction et pour présider les instances représentatives du personnel.

Article 2

En cas d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Mme Delphine Chaumel, directrice en charge du secrétariat général, pour signer, en mon nom, tout acte relatif à la direction et à la gestion des services de la Haute Autorité de santé, à l'exclusion des actes relatifs au licenciement du personnel.

Article 3

La présente décision prend effet le 3 février 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 février 2017.

La présidente,
A. BUZYN